

présentées en vertu des dispositions de l'article 43 précisent des choses urgentes, des choses d'une importance capitale mais, parce que les députés du gouvernement, ceux du côté du pouvoir, s'amuse simplement à tenir tête et à dire non sans même s'identifier, cela enlève le droit aux honorables députés de l'opposition et même à ceux du gouvernement de présenter des motions en vertu des dispositions de l'article 43 qui pourraient être débattues selon l'existence d'une urgence pour une journée quelconque ou dans une période donnée.

Nous demandons donc que l'application des motions présentées en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement soient déferées au comité de la procédure et de l'organisation de façon qu'on y étudie premièrement le droit de présenter de telles motions, et surtout le droit de les refuser, mais en s'identifiant comme étant celui qui refuse l'application à un certain moment, ou la demande d'un député en vue d'obtenir un débat spécial. Que celui qui refuse cette demande s'identifie. Voilà donc pourquoi nous demandons que le principe d'une motion en vertu de l'article 43 soit déferé au comité de la procédure et de l'organisation pour une étude sérieuse de façon que, à l'avenir, on puisse faire une application intelligente de cette motion.

M. l'Orateur: A l'ordre! La question soulevée par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert) et appuyée par l'honorable député de Témiscamingue est bien importante et elle a été proposée comme une question de privilège qui demande une certaine étude de la part de la présidence. Je vais donc l'examiner prudemment et réserver ma décision à plus tard. Je voudrais indiquer d'abord que plusieurs suggestions ont déjà été faites afin d'améliorer le Règlement de la Chambre à cet égard. Alors, j'accepte cette excellente suggestion pour le comité permanent de la procédure et de l'organisation, mais je constate qu'il ne s'agit pas exactement d'une question de privilège. Toutefois, je vais étudier cette question.

● (1522)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA BANQUE DU CANADA

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Finances suppléant): Monsieur l'Orateur, conformément à l'article 26(3) de la loi sur la Banque du Canada, je voudrais déposer, au nom du ministre des Finances, des exemplaires dans les deux langues officielles du Rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada au ministre des Finances et le relevé de comptes pour l'année 1977.

Questions au Feuilleton

LA LOI SUR LE CENTRE CANADIEN D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL

MESURE PRÉVOYANT LA CRÉATION D'UN INSTITUT NATIONAL

L'hon. Norman A. Cafik (au nom du ministre du Travail) demande à présenter le bill C-35, tendant à établir le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LA LOI SUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bud Cullen (au nom du ministre de l'Industrie et du Commerce) demande à présenter le bill C-36, tendant à modifier la loi sur l'expansion des exportations.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

MESSAGE DU SÉNAT

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill S-2, tendant à modifier la loi sur les corporations commerciales canadiennes, qu'il la prie d'approuver.

J'ai également l'honneur d'annoncer à la Chambre que le Sénat lui a adressé un message pour l'informer qu'il a adopté le bill C-30, tendant à accorder à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1978.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Roger Young (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions suivantes: n^{os} 441, 681, 682, 730 à 741 inclusivement, 757, 758, 947, 1010 à 1019 inclusivement, 1110, 1228 et 1229.

Je demande, monsieur l'Orateur, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

LES DÉPENSES DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DANS LA CIRCONSCRIPTION DE NEW WESTMINSTER

Question n^o 441—**M. Leggatt:**

Depuis 1970, quelle somme le ministère de l'Industrie et du Commerce et les organismes qui en relèvent ont-ils dépensée dans la circonscription de New Westminster, au cours de chaque année financière?